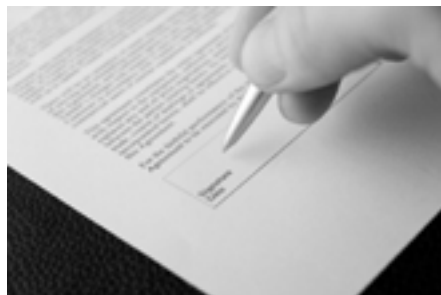
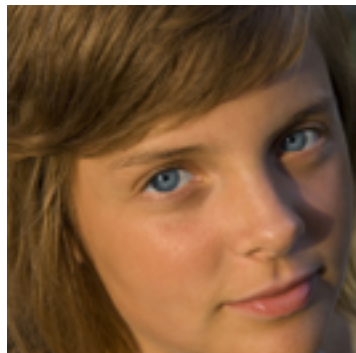


RÉFÉRENTIEL PROJET JEUNESSE DES CENTRES SOCIAUX



Sommaire

Préambule : La jeunesse nordiste un atout pour l'avenir	3
1. Les nouvelles orientations départementales	4
2. Le partenariat entre le Département du Nord et la Fédération des Centres Sociaux du Nord (FSCN)	6
3. Le centre social et le projet Jeunesse	8
4. Un nouveau référentiel en cohérence avec les orientations départementales et le projet jeunesse des centres sociaux	9
5. La mise en oeuvre du projet jeunesse par une personne référente	10
• L'accompagnement individuel et collectif du jeune	10
• Les parents : acteurs essentiels du projet jeunesse	11
• L'inscription dans le partenariat local	11
• Le travail en transversalité au sein du centre social	12
• Le rapport d'activité et l'évaluation du projet jeunesse	12
• L'instruction des nouvelles demandes de soutien financier départemental au projet jeunesse	13
• La coopération entre centres sociaux pour le développement d'un projet jeunesse de territoire	13
6. La mission jeunesse	14
• Trois axes d'intervention prioritaires de l'action jeunesse des centres sociaux	14
• Une action dans le cadre d'un projet jeunesse clairement identifié	15
• Des modalités d'intervention à moduler en fonction du territoire	16



Préambule : la jeunesse nordiste un atout pour l'avenir

La jeunesse représente pour le Nord un atout important et un facteur de dynamisme essentiel. Cependant la précarité des situations sociales qui touche fortement la jeunesse justifie une mobilisation forte de tous, pour et avec les jeunes.

89% (91 % en France métropolitaine) des jeunes de 16 à 18 ans sont scolarisés.

Alors que la part des jeunes sans diplôme a baissé de 1,7 en France métropolitaine entre 2006 et 2011, elle reste stable dans le Nord. En effet, le brevet des collèges est le diplôme le plus élevé obtenu par 28% des jeunes.

Au niveau national 110 000 jeunes sortent chaque année de l'école sans diplôme contre 136 000 il y a cinq ans. Dans le Nord, en 2013/2014 près de 4 000 jeunes en situation de décrochage scolaire ont fait l'objet d'un suivi par un coordonnateur de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Le nombre de jeunes de plus de 16 ans repérés comme potentiellement décrocheurs dans l'Académie de Lille en 2015 est de 8,3% en décembre 2015 (10,3% dans la Sambre-Avesnois).

La part des adolescents pris en charge au titre de la protection de l'enfance est importante, un mineur sur cinq est âgé de 12 à 14 ans et un mineur sur quatre a entre 15 à 17 ans.

Les différentes politiques mises en place pour lutter contre le décrochage scolaire commencent à porter leurs fruits. Cependant, les sorties sans qualification sont encore trop nombreuses. La mobilisation de l'École et de ses partenaires est nécessaire pour prévenir l'abandon scolaire précoce et soutenir ceux qui ont quitté l'école sans diplôme et souhaitent revenir en formation. C'est dans ce contexte que le Département et l'Education nationale ont signé le 12 juillet 2012 un protocole de collaboration comportant différents volets : protection de l'enfance, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire et scolarisation des enfants accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Près d'un 1 jeune sur 4 âgé de 15 à 24 ans (1 sur 3 dans l'Avesnois) est sans emploi et n'est pas inscrit dans un cursus de formation (NEET). Le taux de pauvreté des 0 à 19 ans est encore plus marqué dans le Nord (7,7 points de plus au regard de la moyenne nationale).

Les jeunes nordistes quittent plus tardivement le domicile familial. La difficulté d'accès à un logement autonome limite leurs possibilités d'accéder à une formation ou à un emploi.

Les problèmes de mobilité, dans les zones rurales notamment, freinent également l'accès à l'autonomie des jeunes.

Par ailleurs, la santé des jeunes nordistes s'améliore mais reste préoccupante. Les comportements à risque demeurent importants : consommation de produits toxiques, d'alcool, de tabac.

La mobilisation et la complémentarité des interventions des acteurs développant des compétences en matière de jeunesse permettront de résoudre certaines difficultés et d'apporter des réponses positives pour améliorer encore la situation des jeunes nordistes.



1. les nouvelles orientations départementales

La délibération cadre adoptée par le Conseil Départemental le 17 décembre 2015 sur la **prévention et la protection de l'enfance** définit de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles pour les années à venir.

En particulier le Département souhaite agir plus préventivement et de façon plus globale avec les familles dans l'intérêt de l'enfant, pour éviter la dégradation des situations et le recours à l'accueil à l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment des adolescents, et accompagner les familles aux moments clefs de l'enfance.

Dans ce cadre, le Département souhaite recentrer les moyens dédiés à la prévention jeunesse (clubs de prévention, centres sociaux et Postes de prévention Jeunesse) sur la classe d'âge des **adolescents âgés de 11 à 18 ans**.

La prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir. A ce titre, le Département souhaite développer les postes ALSES dans les collèges situés en réseau prioritaire.

La délibération adoptée le 13 juin 2016 par le Conseil Départemental prévoit la mise en œuvre du dispositif **«Entrée dans la Vie Adulte» (EVA)** pour les jeunes majeurs accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il s'agit d'accompagner les jeunes dès l'âge de 16 ans vers l'autonomie que ce soit sur le champ de la qualification, de l'accès à l'emploi et de l'accès au logement.

Dans le cadre d'un contrat, les jeunes ayant été accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance durant leur minorité peuvent bénéficier d'un accompagnement éducatif, d'une aide à domicile où, dans certaines conditions, d'un accueil provisoire jeune majeur.

Les Groupes Socio-éducatifs (GSE) sont des instances permettent d'aborder, avec l'appui d'un cadre de référence institutionnel, réglementaire et déontologique, des situations individuelles nécessitant une coordination partenariale dans la prise en charge des personnes. Le GSE est un espace de coordination des intervenants, sociaux, médico-sociaux et éducatifs notamment concernant la prise en charge des situations complexes. Il permet de mieux organiser la réponse à l'usager en proposant une offre de service coordonnée et partenariale.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les Groupes Sociaux-Educatifs (GSE) en termes de prise en charge de situations des jeunes et de leurs familles et de réponses concertées, le Département souhaite les développer, en lien avec les communes ou les intercommunalités et les partenaires développant des compétences en matière de prévention jeunesse, et en tenant compte des autres instances existantes.



Par ailleurs, afin de favoriser les conditions d'accès à l'autonomie des jeunes, le Département souhaite réorienter ses outils, notamment le fonds départemental d'aide aux jeunes, sur des objectifs d'insertion professionnelle et de mobilité, en complémentarité avec les dispositifs de l'État, de la Région, des Intercommunalités et des Communes, afin d'éviter les ruptures de parcours et assurer une cohérence et une efficacité dans les réponses proposées aux jeunes nordistes.

La Fédération des Centres Sociaux du Nord accompagnera et sera le garant, pour les centres sociaux affiliés au réseau, du respect et de la mise en œuvre de ce référentiel.

Les services départementaux accompagneront les structures non affiliées afin de garantir une équité de traitement, et un niveau d'information similaire.

La délibération cadre relative à l'évolution de la politique de prévention jeunesse, adoptée le 22 mai 2017, prévoit la mise en œuvre de deux référentiels :

- le référentiel de la prévention spécialisée dans le Département du Nord ;
- le référentiel du projet jeunesse des centres sociaux.

Ces deux documents de référence établissent une complémentarité entre les interventions des différents partenaires sur les territoires : clubs de prévention, centres sociaux, postes de prévention jeunesse, collèges, missions locales, entre autres.



2. Le partenariat entre le Département du Nord et la Fédération des Centres Sociaux du Nord (FCSN)

Les Centres sociaux sont, depuis de nombreuses années, des partenaires incontournables dans la mise en œuvre des politiques départementales sur les territoires.

Depuis 1999, l'Institution départementale et la Fédération des Centres sociaux développent un partenariat constructif afin d'offrir à la population nordiste des réponses adaptées à ses besoins. Ce partenariat s'est traduit par la signature de plusieurs protocoles d'accord.

- **Un référentiel mission des postes d'Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (AILE) mis en place dès 2009**

Le Département du Nord et la Fédération des Centres sociaux du Nord ont défini dans un « Référentiel Missions » mis en place en 2009 le cadre d'intervention et le rôle des postes d'Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (AILE).

- **La prise en charge financière des postes AILE**

Le référentiel de 2009 a formalisé les modalités permettant aux structures dotées de l'agrément Animation Globale de la CAF de solliciter le Département pour la prise en charge financière des postes AILE.

- **Le protocole signé entre le Département et la Fédération des Centres Sociaux du Nord le 16 mars 2015**

Le Département du Nord et la Fédération des Centres Sociaux du Nord, dans le cadre du protocole d'accord 2015-2017 signé le 16 mars 2015, se sont engagés dans une stratégie visant à garantir une approche coordonnée avec les autres partenaires, à apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des jeunes, de leurs familles et des territoires. Les centres sociaux sont ainsi les partenaires privilégiés des services de proximité du Département.

La FCSN réaffirme dans son projet 2015/2018, l'éducation populaire, le développement social local et le pouvoir d'agir des habitants comme étant les trois piliers de son action.

Développer et renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, et lutter contre toute forme de discrimination sont des enjeux prioritaires de la Fédération en direction des jeunes nordistes.



L'animation territoriale du protocole

• *le pilotage territorial*

Au sein des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale, le pilotage du protocole d'accord est porté par le Directeur Territorial (ou le Directeur Territorial Adjoint).

Les Responsables d'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale, appuyés par les Responsables de Pôle insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions et les Responsables de Pôle Enfance Famille Jeunesse, sont les partenaires et les interlocuteurs privilégiés des centres sociaux qui, par leur connaissance fine et transversale du territoire, sont en capacité de développer des collaborations territoriales qui se traduisent par :

- Un partenariat concret et opérationnel sur le terrain afin de favoriser la mise en œuvre d'actions partagées entre les centres sociaux et les services départementaux.
- La formalisation de temps de rencontres annuels entre les UTPAS, les centres sociaux et les pôles thématiques.

• *le comité technique*

Le comité technique réunit, en présence du Directeur Général Adjoint en charge de la Solidarité, la Direction de l'Insertion Professionnelle et de la Lutte contre les Exclusions, la Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, la Direction de l'Offre de Service d'Aide à l'Autonomie, des représentants des DTPAS et la Fédération des Centres Sociaux du Nord.

Le comité technique tient une réunion une fois par an. Il prépare les réunions du comité de pilotage. Il participe également à l'élaboration de la mise en œuvre du protocole sur les territoires et à son évaluation. Cette dernière doit permettre une bonne lisibilité de l'activité des centres sociaux et leur contribution à l'action départementale. Elle s'appuie sur une animation territoriale menée par les Responsables d'Unités Territoriale de Prévention et d'Action Sociale et les délégués et sur les analyses qui en découlent.

• *le comité de pilotage*

Le comité de pilotage réunit la Fédération des Centres sociaux et les services départementaux. Les réunions sont pilotées par le Vice-président en charge de l'Insertion au Conseil Départemental et le Président de la Fédération des Centres sociaux.

Les Vice-présidents chargés de l'Enfance, Famille et Jeunesse et de l'Autonomie participent à ces rencontres, temps de partage, de bilan et d'échanges autour des avancées potentielles de ce protocole.



Aujourd'hui le Département a souhaité l'adoption d'un référentiel qui s'attache à la qualité du projet jeunesse des centres sociaux et aux réponses apportées aux jeunes en fonction des priorités départementales définies ci-dessus, et une évolution des modes de financement des centres sociaux qui ne soient plus liés au financement du coût du poste.

3. Le centre social et le projet Jeunesse

Le centre social est un foyer d'initiatives portées par des habitants associés, appuyés par des professionnels, qui définissent et mettent en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Ce projet fait l'objet d'échanges avec les partenaires du centre social (la CAF, la ville et le Département notamment).

L'élaboration du projet jeunesse doit faire l'objet d'une collaboration très étroite avec les Responsables d'Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale.

Le projet jeunesse décline les modes d'accompagnement et les actions mises en œuvre en direction des jeunes du territoire et plus particulièrement en direction du public prioritaire du Département (préadolescents et adolescents, jeunes accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, jeunes accompagnés au titre du dispositif EVA).

L'axe jeunesse est un des volets du projet de centre social. Il est donc défini en fonction d'un diagnostic concerté avec les partenaires locaux (CAF, Ville, services du Département, entre autres) lors de la démarche d'élaboration du projet.



4. Un nouveau référentiel en cohérence avec les orientations départementales et le projet jeunesse des centres sociaux

Les nouvelles orientations adoptées par le Conseil départemental en matière de prévention, de protection de l'enfance, et d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, les projets des centres sociaux ainsi que les nouveaux enjeux et défis de notre société conduisent à l'élaboration d'un nouveau référentiel, **valorisant le projet jeunesse du centre social et redéfinissant la mission des professionnels intervenant auprès des jeunes**. Ainsi le soutien du Département sera attaché à la qualité du projet jeunesse et non plus au poste AILE.

Ce nouveau référentiel élaboré par le Département et la Fédération des centres sociaux a vocation à renforcer la démarche projet jeunesse et à faciliter les complémentarités entre les différents intervenants socio-éducatifs sur un même territoire.

Il vise aussi à aider le centre social à construire et évaluer le projet jeunesse intégré à son projet global centre social.

L'implication des jeunes dans l'élaboration du projet est primordiale et doit être une préoccupation permanente du projet jeunesse.

Il doit également permettre de construire des espaces de travail visant à croiser et partager le diagnostic jeunesse réalisé par le Service Prévention et Autonomie des Jeunes, en lien avec les Directions Territoriales, et celui réalisé par le centre social et ses partenaires (CAF, Commune, services départementaux) dans le cadre du renouvellement d'agrément.

Ces temps d'échanges permettent d'avoir une bonne visibilité des ressources jeunesse et de définir de manière concertée des enjeux prioritaires par territoire.

Cette visibilité permet aux centres sociaux de prioriser et d'objectiver l'action de leurs professionnels afin de répondre le plus précisément possible aux besoins des jeunes des territoires concernés.

Le Département et la Fédération des Centres Sociaux s'associeront pour accompagner les centres sociaux du Nord dans cet ambitieux projet.

Le référentiel du projet jeunesse se trouve en cohérence avec les travaux engagés avec l'Education nationale sur le développement des ALSES et les complémentarités nécessaires entre professionnels sur un même territoire. De nombreux centres sociaux ont développé des relations partenariales avec les collèges, contribuant ainsi à la lutte contre le décrochage scolaire. **Le Département souhaite que ces relations soient développées, en complémentarité avec les clubs de prévention spécialisée, et en étroite collaboration avec les DTPAS et les services de l'Education nationale.**



5. La mise en oeuvre du projet jeunesse par une personne référente

Le projet jeunesse est placé sous la responsabilité du directeur du centre social. Néanmoins, afin de faciliter la mise en œuvre du projet et la communication avec les partenaires, une personne sera identifiée comme l'interlocuteur jeunesse dans la structure.

- **L'accompagnement individuel et collectif du jeune**

Le projet jeunesse repose sur deux modes d'accompagnement, individuel et collectif. Ces accompagnements sont complémentaires et doivent permettre aux jeunes accompagnés de construire un parcours, de déconstruire parfois afin de reconstruire une dynamique positive dans leur vie de femme et d'homme.

Les moments festifs, les séjours sont autant de moyens de mobiliser les jeunes sur des projets qui développent le bien vivre ensemble, l'ouverture aux autres, la mobilité au service de leur projet individuel.

- * L'accompagnement individuel : la prise en charge des jeunes dans une logique de parcours*

Le secteur jeunesse exerce une fonction de relai, de tiers dans le parcours du jeune, en essayant de maintenir un lien permanent avec la cellule familiale dans le cadre d'une posture de co-éducation avec tous les autres acteurs du territoire (famille, collègue, institutions, associations locales).

Dans le cadre de cet accompagnement individuel, l'équipe du secteur jeunesse peut être amenée à participer à des instances de coordination locale existantes, autour de situations complexes (GSE, Commissions techniques du FDAJ, commissions garantie jeunes, etc...).

Le professionnel jeunesse est une oreille attentive afin d'accompagner et peut être positionné comme le relai le plus approprié dans le parcours des jeunes. Il s'enrichit des dispositifs de droit commun afin d'aider à la construction de ce parcours.

Dans un souci de continuité éducative, le parcours peut se prolonger au-delà de la majorité, pour accompagner des jeunes dans des dispositifs de médiation vers l'emploi et vers la formation professionnelle.

- * L'accompagnement collectif*

Le référent jeunesse s'appuie sur des temps de rencontres collectives, des temps festifs, des séjours pour favoriser une dynamique de remobilisation ou pour favoriser une remobilisation individuelle.

Ces actions collectives s'inscrivent dans le cadre d'une logique d'éducation populaire.



- **Les parents: acteurs essentiels du projet jeunesse**

Dans un contexte de fragilisation des liens familiaux et sociaux et de précarité socio-économique, le soutien à la « parentalité » doit permettre de donner aux parents les moyens de développer leur capacité d'agir et leur redonner confiance dans leur rôle de parents.

Les projets jeunesse des centres sociaux devront prendre en compte la place des parents dans la réalisation de leurs actions en :

- reconnaissant et soutenant les compétences des parents ;
- mobilisant les parents sous la forme collective ;
- développant des lieux d'échanges et de co-formation ;
- facilitant l'information aux parents ;
- associant les parents à la construction de projets communs.

Une attention particulière doit être portée aux parents d'adolescents démunis et isolés. La bienveillance et le soutien à ces parents sont nécessaires pour favoriser au mieux leur implication dans la vie du centre social.

- **L'inscription dans le partenariat local**

Le projet jeunesse s'appuie sur un partenariat fort sur son territoire avec les services départementaux de proximité que sont principalement les PIPLE, les PEFJ, les UTPAS, les Services de Prévention Santé et avec les principaux partenaires œuvrant dans le domaine de la jeunesse, services municipaux, clubs de prévention, poste de prévention jeunesse, missions locales, associations locales, collèges.

Ce partenariat permet d'inscrire l'accompagnement individuel du jeune dans une logique de parcours mais également de définir des réponses globales afin de mieux répondre aux attentes et problématiques repérées.

Le référent jeunesse du centre social doit s'inscrire dans les réseaux partenariaux mis en place par les services du Département et aux instances existant sur le territoire sur la thématique autonomie et insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec l'objectif d'orienter les jeunes vers les dispositifs de droit commun.

Les centres sociaux devront être des acteurs essentiels et avoir une participation active aux groupes socio-éducatifs (GSE).



Cette instance vise entre autre, à organiser des réponses sociales et médicosociales adaptées en direction des populations fragiles et en grandes difficultés.

De part leur proximité avec le public jeune et leur famille, ainsi que leur présence sur les quartiers, les centres sociaux pourront apporter leur expertise et contribuer à être une ressource pour l'ensemble des partenaires.

Leur action s'inscrit dans le cadre d'un travail préventif, partenarial et collégial, autour de situations individuelles et/ou familiales particulières, et ce dans le respect des règles techniques et déontologiques régies par le cahier des charges des GSE.

- **Le travail en transversalité au sein du centre social**

Les acteurs jeunesse doivent rechercher l'implication des jeunes au sein du projet du centre social. Il promeut également, en lien avec les autres secteurs, des actions transversales qui doivent s'inscrire de manière durable dans le projet et ne pas être limitées à un temps festif particulier.

Le projet jeunesse doit favoriser le projet individuel de chaque jeune en inscrivant celui-ci dans une dynamique collective, qu'elle soit impulsée par le centre social, par une autre partenaire, ou au sein de la famille.

- **Le rapport d'activité et l'évaluation du projet jeunesse**

Chaque année un rapport d'activité synthétique est réalisé par le centre social et présenté dans un comité de suivi annuel animé par le directeur du centre social. Ce comité de suivi est composé du centre social, des services du Département et des partenaires locaux.

Il permet d'avoir une analyse de l'activité du projet jeunesse, et de mettre en lumière les évolutions ou les écarts majeurs d'une année à l'autre.

Tous les quatre ans un rapport d'activité détaillé s'appuyant sur l'évaluation du projet jeunesse du centre social est réalisé. Il fait l'objet d'un temps de présentation, d'échanges et d'enrichissement en comité de suivi.

Le rapport d'activité annuel ainsi que le rapport d'activité lié au projet jeunesse du centre social sont adressés concomitamment au Service Autonomie des Jeunes de la Direction Enfance-famille-jeunesse et à la Direction territoriale de Prévention et d'Action Sociale.

Pour la première année de mise en œuvre du nouveau référentiel, les centres sociaux réajusteront leur projet jeunesse de façon à ce que les orientations départementales et les évolutions annoncées soient prises en considération.



- **L'instruction des nouvelles demandes de soutien financier départemental au projet jeunesse**

Les nouvelles demandes de soutien financier d'un projet jeunesse de centre social sont transmises simultanément au Président du Conseil départemental et à la Fédération des Centres Sociaux du Nord, lorsque le centre social est affilié à la Fédération.

Ces demandes s'appuient sur un diagnostic de territoire et une étude d'opportunité. Elles sont concertées avec les Directions Territoriales de Prévention et d'Action Territoriale.

La Direction Territoriale concernée émet un avis argumenté sur la demande de soutien financier du projet jeunesse du centre social, en tenant compte des priorités du territoire.

La demande correspondante est instruite par la Direction Enfance-Famille-Jeunesse, en tenant compte des priorités départementales et territoriales et des crédits disponibles. Elle est ensuite présentée pour avis en Comité Technique du Protocole de collaboration signé entre le Département et la Fédération des Centres Sociaux. Cet avis sert d'aide à la décision des élus départementaux.

- **La coopération entre centres sociaux pour le développement d'un projet jeunesse de territoire**

Le Conseil Départemental accompagne et finance 127 structures disposant d'un référent jeunesse. Certains équipements peuvent être implantés sur un secteur géographique proche.

L'équilibre territorial de l'ensemble des ressources jeunesse est affiché comme une volonté politique forte.

A ce titre, les centres sociaux devront veiller, là où les conditions le permettent, à faciliter et développer des collaborations entre centres, voire à étendre leur champ d'intervention sur de nouveaux secteurs géographiques afin de couvrir des zones non pourvues, en secteur urbain notamment, ou en manque d'ingénierie.



6. La mission jeunesse

Le nouveau référentiel est le fruit d'un travail concerté auquel ont participé des professionnels du Département, des centres sociaux, afin d'être en phase avec les attentes et les réalités des acteurs locaux.

• Trois axes d'intervention prioritaires de l'action jeunesse des centres sociaux

Les centres sociaux sont des partenaires incontournables de la politique jeunesse impulsée par le Département en tant que porteurs de projet mais aussi en tant qu'acteurs du réseau existant autour de la jeunesse sur les différents territoires du Nord.

Des axes d'intervention individuelle et collective définissent le socle commun de l'action des projets jeunesse, **prioritairement en direction des jeunes de 11 à 18 ans**, notamment ceux cumulant des difficultés, même si d'autres axes pourront s'y ajouter en fonction des réalités locales.

- La co-éducation, la réussite éducative et le développement de la citoyenneté en lien avec les familles des jeunes de 11 à 18 ans, en s'appuyant et/ou en développant **une coopération étroite avec les collèves**, et en complémentarité avec les autres intervenants (en particulier avec les éducateurs de prévention spécialisée, les Postes de Prévention Jeunesse, entre autres) ;

Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux familles les plus fragilisés, afin de prévenir les ruptures éducatives ;

- L'accueil, l'information et l'orientation des jeunes au travers de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, jusqu'à 25 ans si nécessaire. La proximité avec les jeunes du centre social et en particulier avec le secteur jeunes, en fait un relai généraliste incontournable pour l'accueil, la relation dans la durée et l'orientation vers les acteurs spécialisés (service public de l'emploi, mission locale, point information jeunesse, entre autres) ;

- L'engagement des jeunes dans le centre social, dans leur quartier et dans leur ville.

La démarche dynamique et permanente du secteur jeunes des centres sociaux s'appuie sur les ressources des jeunes, l'écoute active et la mobilisation de leur parole individuelle et collective.

La prise en compte de nouveaux enjeux sociétaux comme l'égalité, la mixité filles-garçons et la lutte contre les discriminations notamment est centrale.



• Une action dans le cadre d'un projet jeunesse clairement identifié

Le projet du centre social inclut un projet jeunesse qui est élaboré de manière transversale et partenariale, avec les DTPAS, les UTPAS et les autres partenaires locaux, notamment les clubs de prévention et les Postes Prévention Jeunesse quand ils existent.

* *Le diagnostic*

Lors de l'élaboration du projet social l'équipe du centre social construit un projet jeunesse pour les 4 ans à venir. Ce projet repose sur un diagnostic spécifique intégrant plusieurs dimensions :

- Une prise en compte réelle de la parole des jeunes s'attachant à mettre en valeur les ressources portées par les jeunes et leurs familles. Ce recueil de la parole des jeunes devra également s'appuyer sur une démarche « hors les murs » ; Une évaluation interne de la place des jeunes, les modalités d'accueil, les moyens, les actions, les méthodes de travail et les interactions existantes au sein des autres secteurs du centre social (notamment le secteur animation collective famille et parentalité) ;
- Les besoins des jeunes ciblés avec une attention particulière pour les collégiens et leurs familles ;
- Des éléments statistiques sur les problématiques des jeunes sur le territoire d'intervention (nombre de jeunes, taux de chômage, etc.) ;
- Une analyse partagée avec les principaux partenaires du territoire dont les UTPAS, la CAF, les villes, les collèges et les autres acteurs jeunesse.

Ce diagnostic permet de formaliser de manière concertée les enjeux et les orientations du projet jeunesse du centre social favorisant la mixité sociale, la place des jeunes et leur implication.

* *Le projet jeunesse dans le projet du centre social*

Le projet jeunesse inscrit dans le projet du centre social se décline de manière très opérationnelle par un plan d'actions annuel.

L'action jeunesse se traduit de façon concrète par des actions éducatives, de loisirs, de prévention, de santé, d'insertion sociale et professionnelle, de parentalité, de renforcement du lien parents/école et d'appui à la construction de projets collectifs, à l'engagement citoyen, la lutte contre le décrochage scolaire, la prévention des phénomènes de radicalisation.

Les projets jeunesse des centres sociaux doivent également permettre aux jeunes de s'impliquer dans des projets du territoire, visant le vivre ensemble, et favorisant le lien intergénérationnel (fêtes de quartier, festivals, tournois sportifs, événements culturels, etc.).

Ces actions sont développées durant la durée du projet du centre social, en principe 4 ans.



• Des modalités d'intervention à moduler en fonction du territoire

* *Le travail au sein du territoire*

L'intervention doit se faire en coordination avec les acteurs locaux comme des interlocuteurs privilégiés de part leur connaissance du quartier et du public.

Elle veille à développer des approches innovantes, afin de rendre plus attractive son action auprès du public jeunes.

Le développement d'un travail de rue, « hors les murs », afin sortir d'une logique d'attente du public et de garantir une présence sociale sur les lieux et aux heures de vie des jeunes en situation de rupture familiale, scolaire et/ ou professionnelle doit être recherché (présence en soirée, le week-end par exemple).

Le centre social comme structure de proximité, d'innovations, de développement social du territoire doit être un appui essentiel afin de renforcer le « pouvoir d'agir » et le « bien vivre ensemble » des habitants.

* *La construction des projets jeunesse en fonction de la dynamique territoriale*

Si les projets jeunesse peuvent être définis de manière générale pour l'ensemble des professionnels au plan départemental, il n'en demeure pas moins que les modalités d'intervention doivent être adaptées aux problématiques du territoire, des jeunes et des ressources partenariales locales.

- L'accompagnement des jeunes est différent et tient compte du contexte socio géographique d'intervention (milieu rural, milieu urbain). Les caractéristiques socioéconomiques des familles doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'adapter les modalités d'accompagnement ;
- En fonction des problématiques des jeunes qui émergent à la fois des diagnostics du territoire et d'une écoute active de leurs besoins, les modalités d'intervention et les thématiques traitées peuvent être variées ; elles sont néanmoins définies dans le projet jeunesse du projet social du centre, en tenant compte des orientations « jeunesse » départementales.



